

déi Lénk

Motion

Dépôt : Nathalie Oberweis
Luxembourg, le 16 décembre 2021
PL 7924.

2

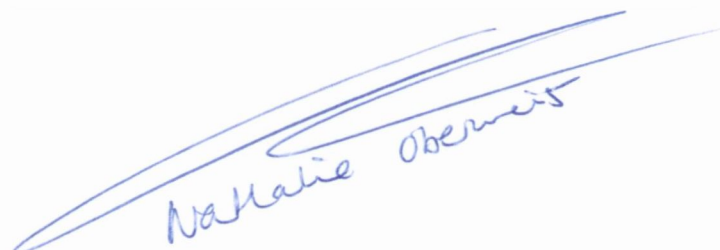
La Chambre des Députés,

- considérant l'introduction obligatoire prévue du Covidcheck 3G dans le monde du travail ;
- considérant que le Covidcheck 3G est un élément indispensable pour protéger la santé de tous les salariés, agents publics et travailleurs indépendants sur le lieu de travail ;
- considérant que les tests certifiés PCR ou antigéniques peuvent représenter des coûts importants pour les salariés moins bien situés ou défavorisés et leurs familles ;
- considérant que les salariés qui fournissent des services à la personne indispensables au fonctionnement de la société ou qui font un travail manuel n'ont pas la faculté de recourir au télétravail ;
- considérant que l'obligation de se faire tester génère une différence de traitement injustifiée entre les salariés des différents secteurs ;
- saluant que la non-présentation d'un certificat valable par le salarié ne constitue en aucun cas un motif de licenciement ou de sanctions disciplinaires ;
- considérant que l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé de l'ensemble de ses salariés ;
- admettant que le coût pour les tests ne pourra pas être intégralement pris en charge par tous les employeurs, notamment les petites et moyennes entreprises ou les associations ;
- considérant que le gouvernement a mis en place et prolongé certaines aides aux entreprises dans le contexte de la lutte contre la pandémie de la Sars-CoV-2 ;

Invite le gouvernement à,

- à préciser dans la loi que les employeurs doivent prendre en charge les frais des tests suite à l'introduction obligatoire du Covidcheck 3G dans le monde du travail ;
- à créer une base légale pour une aide à accorder dans ce contexte aux employeurs qui rencontrent des difficultés à financer les tests.


Myriam Cecchetti


Nathalie Oberweis